



# Institut de L'Engagement

## Taxe d'apprentissage 2024 :

**Un soutien déterminant pour la réussite des jeunes engagés !**

Vous avez la liberté d'orienter une partie de votre taxe d'apprentissage vers l'organisme agréé de votre choix.

**Les jeunes de l'Institut sont les talents de demain !**

**En orientant votre taxe d'apprentissage vers l'Institut de l'Engagement :**

- Près de 2 000 jeunes bénéficieront de **conseils personnalisés**
- Environ 500 lauréats seront accompagnés pour reprendre des études, trouver un emploi ou créer une activité
- 1100 jeunes seront mentorés par un bénévole pour structurer et concrétiser leur projet d'avenir
- Ces jeunes pourront mieux appréhender le monde de l'entreprise

**Deux programmes au service de l'orientation  
et de la réussite des jeunes :**

### Programme "Lauréats"

**Un suivi personnalisé**  
par un chargé d'accompagnement

**Une programmation  
diversifiée**  
Universités. Campus, ateliers,  
conférences, débats

**L'accès à 180 étab. de formation**  
du CAP aux Grandes Écoles

### Programme Mentorat

**Un mentor**  
bénévole pour conseiller.  
donner des clés et ouvrir des portes

**Des ressources pédagogiques**  
sur des thématiques variées

**Des temps collectifs**  
pour ouvrir son réseau et ses horizons

Mode d'emploi  
au verso

# Comment orienter votre taxe d'apprentissage ?

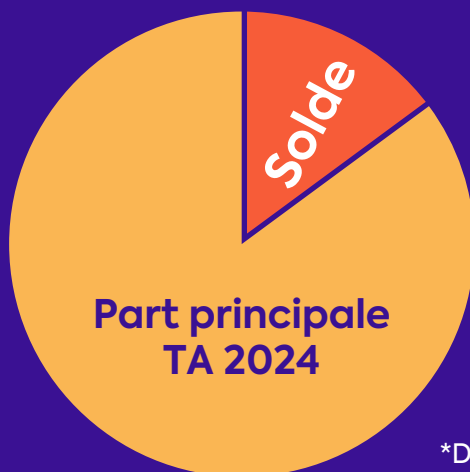
L'Institut de l'Engagement est reconnu comme organisme agissant au plan national pour la promotion de la formation technologique et professionnelle initiale des métiers.

(Arrêté du 15 avril 2024)

## 87%

dédiés au  
financement de  
l'apprentissage

Soit 0,59% de la masse  
salariale 2023  
Prélevée chaque mois  
(DSN)



## 13%\*

réservés aux organismes  
contribuant aux formations  
professionnelles et  
technologiques

Soit 0,09% de la masse  
salariale 2023  
A régler auprès de l'URSAFF

\*Dont 30% iront aux organismes spécialisés dans la promotion des métiers

## Procédure

### 27 mai - 23 août

1ère période d'affectation de votre solde à l'Institut de l'Engagement via la plateforme SOLTéA

### 2 septembre - 4 octobre

2nde période d'affectation de votre solde à l'Institut de l'Engagement via la plateforme SOLTéA

Pour nous trouver rapidement sur SOLTéA, saisissez notre numéro de SIRET dans la barre de recherche : **795 349 950 00092**

### Nouveautés SOLTéA

- 1 - Vous pouvez nous donner de la visibilité sur le montant que vous nous aurez affecté, ce qui nous permettra de suivre les versements.
- 2 - Vous pouvez associer à votre SIRET la personne référente pour la taxe d'apprentissage, nous permettant de solliciter le bon interlocuteur.

Pour toute question, vous pouvez contacter [partenariats@engagement.fr](mailto:partenariats@engagement.fr)